

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 20/12/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (vice Président)
MME.Y. RUPERT. R. PANARIELLO. S. PILLEMONT. J. VESQUES
(Visio). P. GUILLEBEAUX (CD)

Absents excusés : MM. F. GOBIN,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

COUPE DE FRANCE & GAMBARDILLA

Depuis la saison 2018-2019 sont acceptées les demandes de reports suivantes, uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale :

- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour,
- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral),
- pour la Coupe Gambardilla-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral.

PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de **QR code au format papier ou numérique** est OBLIGATOIRE pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 Août 2021, et depuis le 30 Septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il faut présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 24 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

Le 29 octobre, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de la suspension du décret du 14 octobre 2021, qui ne reconnaît plus justement les autotests supervisés comme étant valables pour un pass sanitaire. La règle redevient donc celle qui a été annoncée dans l'arrêté du 7 août 2021. Les autotests sont à nouveau valables. Ce dépistage s'adresse aux personnes majeures, asymptomatiques qui ne sont pas cas contact

FOOT LOISIR + 45 ANS

Nous constatons que de nombreux matches n'ont pas été joués et qu'aucune date de report n'est prévue. Nous vous rappelons que la Commission vous a laissé libre choix des jours et horaires de match afin de faciliter les programmations. Pour cela, c'est à vous de vous organiser entre clubs. Nous comptons sur votre bienveillance pour répondre aux mails que les autres clubs vous envoient pour faciliter les reports au plus vite.

POULE A

53942.1 ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
53954.1 ANDRESY F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53959.1 EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53964.1 VAUXOISE ES 1 / EPONE U.S.B.S. 1
53972.1 ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1
53977.1 VAUXOISE ES 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

POULE B

54986.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54994.1 MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55000.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45
55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55008.1 PERRAY FOOT ES 1 / CROISSY US 1

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but & AMENDE AU CLUB
RECEVANT.

ERRATUM

(Annulation amende YF 1692)

U14

D4-C DU 20/11/2021

55724.1 CROISSY US 1 / MARLY LE ROI US 2

2EME RAPPEL, AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U18

D3-C DU 05/12/2021

55906.1 VALLEE 78 FC 2 / FONTENAY LE FLEURY FC 1

U14

D4-B DU 04/12/2021

55566.1 SARTROUVILLE ES 3 / CONFLANS FC 2

1ER RAPPEL

CDM

D1-U DU 12/12/2021

50911.1 CROISSY US 5 / VELIZY F. PORTUGAIS 6

VETERANS

D1-U DU 12/12/2021

51067.1 MONTIGNY LE BX AS 11 / CHAMBOURCY ASM 11
51069.1 MUREAUX OFC LES 11 / AUBERGENVILLE FC 11

U18

D1-U DU 12/12/2021

51930.1 CONFLANS FC 1 / CHESNAY 78 FC LE 1

FORFAIT PASS SANITAIRE

COUPE DES YVELINES U14

POULE UNIQUE DU 27/11/2021

58875.1 VERSAILLES JUSSIEU 1

FORFAIT COUPES
NON AVISÉS

COUPE DES YVELINES

FUTSAL SENIORS DU 11/12/2021

58934.1 HOUDANAISE REGION FC 1

FORFAIT COUPES
AVISÉS

COUPE DES YVELINES

SENIORS F À 11 DU 15/12/2021

58930.1 ROSNY SUR SEINE CSM 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1^{ER} FORFAIT

ERRATUM
U16

D2-B DU 05/12/2021

52477.1 VALLEE 78 FC 1

FORFAITS AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2^{EME} FORFAIT

U18

D3-B DU 19/12/2021

52135.1 MESNIL LE ROI AS 1

MATCHES REMIS

À JOUER LE 08/01/2022

U14

D2-B

53035.1 MONTFORT / U.S.Y. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

D4-A

55517.1 FONTENAY ST PERE AS 1 / AFC MANTES YVELINES 1

D4-C

55717.1 HOUDAN/VESGRE 2 / CHESNAY 78 F.C. LE 2

À JOUER LE 09/01/2022

SENIORS

D1-U

50042.1 HOUILLES A.C. 2 / SARTROUVILLE E.S. 1

D3-A

50309.1 GARGENVILLE STADE 2 / SARTROUVILLE E.S. 2

D3-B

50395.1 CHESNAY 78 F.C. LE 2 / BAILLY NOISY SFC 2

D4-A

50458.1 FONTENAY ST PERE AS 1 / GUERVILLE ARN. 1
50460.1 VAUXOISE ES 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

D4-C

50593.1 GUYANCOURT ES 2 / JOUY EN JOSAS U.S. 2

YVELINES FOOTBALL N° 1693

D5-A

55285.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2 / FONTENAY ST PERE AS 2
55294.1 BREVAL LONGNES F.C. 1 / VAUXOISE ES 2
55295.1 JUZIERS FC 1 / PORCHEVILLE FC 1
55296.1 ISSOU AS 2 / LFC MAGNANVILLE 1

D5-B

55219.1 BREVAL LONGNES F.C. 2 / MAISONS-LAFFITTE F.C. 2

D5-C

55351.1 YVELINES/MONTFORT 2 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 2

D5-D

54563.1 GAZERAN AFL 1 / ELANCOURT O.S.C. 3
54568.1 HOUDANAISE REGION FC 2 / PLAISIROIS F.O. 3

CDM

D2-A

54956.1 BEYNES F.C. 6 / SARTROUVILLE E.S. 5

VETERANS

À JOUER À 9H

D4-A

51492.1 VAUXOISE ES 11 / CONFLANS PORTUGAIS 11

D4-C

51493.1 JUZIERS F.C. 11 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 11

D4-C

51145.1 MONTFORT FC 11 / HOUDANAISE REGION FC 12
51147.1 GAZERAN AFL 11 / PERRAY FOOT. ES 11

À JOUER À 11H

D5-A

53552.1 VAUXOISE ES 12 / VERNEUIL PORTUGAIS 12

U18

D3-D

55957.1 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

U16

D3-C

52632.1 HOUDAN/VESGRE 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

D4-A

53656.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

À JOUER LE 12/01/2022 À 20H AU MANTOIS 78 FC

CY SENIORS F A 11

POULE UNIQUE

58931.1 HOUILLES A.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1

À JOUER LE 13/01/2022

FUTSAL SENIORS

D2-U

55801.1 CHATOU FUTSAL CLUB 1 / FCLC 78 1

À JOUER LE 30/01/2022

FUTSAL SENIORS

D2-U

55813.1 MUREAUX O.F.C. LES 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D3-A

50328.1 GARGENVILLE STADE 2 / CHAMBOURCY ASM 1

D5-A

55287.1 VAUXOISE ES 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

VETERANS

D2-A

51225.1 VILLENES ORGEVAL 11 / MONTESSON U.S. 11

D2-B

51281.1 BEYNES F.C. 11 / NEAUPHLE-PONT. 11
51289.1 POIGNY LA FORET US 11 / BANQUE FRANCE AS 11

D4-C

51153.1 HOUDANAISE REG FC 12 / ST ARNOULT F.C. 78 11
51157.1 HOUDANAISE REG FC 12 / RAMBOUILLET YVEL. 11
51160.1 YVELINES U.S. 12 / BOIS D'ARCY A.S. 13

D5-C

51793.1 BEYNES F.C. 12 / CHESNAY 78 F.C. LE 12

U18

D3-C

55910.1 VALLEE 78 F.C. 2 / ETANG ST NOM ES 1
55913.1 VERSAILLES 78 FC 3 / VERSAILLES JUSSIEU 1

U16

D2-A

52363.1 GUYANCOURT ES 1 / MAUREPAS AS 1
52366.1 HOUILLES A.C. 1 / LIMAY ALJ 1

D2-A

52414.1 AFC MANTES YVELINES 1 / CHATOU AS 1

D4-A

53663.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / MANTOIS 78 FC 3

Mardi 21 décembre 2021

U14

D4-C
55738.1 HOUDAN/VESGRE 2 / FOURQUEUX A.S. 1

COURRIERS

530290 GUERVILLE ARNOUVILLE
590152 PLATEAU DE BREVAL LONGNES

La Commission a pris connaissance de vos courriers concernant la rencontre suivante :

U16 D3-A DU 19/12/2021

52535.1 BREVAL LONGNES FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

Elle demande à GUERVILLE de fournir les courriers que les joueurs définis comme cas-contact par l'ARS ont reçu ou vont recevoir. Sans retour de votre part, votre équipe sera déclarée forfait.

MAIRIE D'ORGEVAL

La Commission a pris connaissance du courrier de la Mairie d'Orgeval transmettant l'arrêté de fermeture du complexe sportif ST MARC jusqu'au 09.01.2022.

La Commission demande à VILLENES ORGEVAL la liste des matches concernés et les éventuels terrains de repli.

DEMANDES VETERANS

D3-B DU 23/01/2022

51434.1 CARRIERES S/SEINE US 11 / ELANCOURT OSC 11

En raison de la programmation des CDM R3 et VETERANS D3 sur le même terrain à la même heure, le club demande de décaler ce match à 11h30.

Refus d'ELANCOURT.

La Ligue étant prioritaire, la Commission dit match à jouer à 11h30.

U18

D3-B DU 23/01/2022

52188.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / MAURECOURT FC 1

En raison de la programmation des CDM R3 et VETERANS D3 sur le même terrain à la même heure, le club a demandé de décaler les VETERANS à 11h30, et par conséquent les U18 à 13h30.

Accord de MAURECOURT.

La Commission donne son accord.

D3-D DU 16/01/2022

55964.1 PLAISIROIS FO 2 / ST ARNOULT FC 78

Demande du club pour jouer le match à 10H45 en raison des 3 matchs programmés à 13h et du manque de vestiaires.

La Commission donne son accord.

D3-B DU 16/01/2022

52177.1 LIONS MAGNANVILLE FC 2 / CHAMBOURCY ASM 1

Demande de MAGNANVILLE pour jouer à 15h car les 2 matchs U18 ont été programmés à 13h.

La Commission donne son accord.

SENIORS

D4-B DU 23/01/2022

50537.1 CARRIERES S/SEINE US 2 / FONTENAY LE FLEURY FC 1

En raison de la programmation des CDM R3 et VETERANS D3 sur le même terrain à la même heure, le club a demandé de décaler les VETEANS à 11h30, les U18 à 13h30 et par conséquent les SENIORS à 15h30.

La Commission donne son accord.

D5-A DU 16/01/2022

55302.1 LIONS MAGNANVILLE FC / JUZIERS FC

Demande de MAGNANVILLE pour jouer à 17H en raison des occupations de terrain.

La Commission donne son accord.

SUSPENSIONS DE TERRAINS U18

D1-U DU 26/09/2021

51897.1 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 1

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade du complexe sportif Fosses Rouges pour **6 matches dont 2 avec sursis** pour l'équipe U18-1 de LIMAY évoluant en en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D1-U DU 16/01/2022

51938.1 LIMAY ALJ 1 / CLAYES S/BOUS USM 1

D1-U DU 06/02/2022

51955.1 LIMAY ALJ 1 / CHESNAY 78 FC 1

D1-U DU 20/03/2022

51900.2 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 2

D1-U DU 03/04/2022

51910.2 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 2

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

U18

D1-U DU 12/12/2021

51930.1 CONFLANS F.C. 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

Pris note du rapport de CONFLANS. La FMI a été réalisée mais non envoyée et donc supprimée de la tablette après chargement des rencontres.

La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

SENIORS FUTSAL

D2-U DU 16/12/2021

55820.1 ANDRESY AS FUTSAL 1 / ST CYR AFC 1

Pris note du courrier de ANDRESY.

La Commission sanctionne l'équipe de ANDRESY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D4-C DU 12/12/2021

50595.1 CONFLANS F.C. 3 / BUC FOOT AO 1

RAPPEL. La Commission demande à CONFLANS un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 21/11/2021

52717.1 SARTROUVILLE E.S. 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

RAPPEL. La Commission demande à SARTROUVILLE un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI (le match était-il chargé sur la tablette, le compte FMI était-il valable ?)

POULES PHASE 2
CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Les matchs débuteront le lundi 10 janvier 2022, ils seront mis en ligne cette semaine.

(Suite à la phase 1, les 2 meilleures équipes de chaque poule ont été mises en poule A, et les 2 autres en poule B)

POULE A

BAILLY NOISY 1
CARRIERES S/SEINE US 1
CHANTELOUP LES VIGNES US 1
ETANG ST NOM ES 1
GUYANCOURT ES 1
MONTIGNY LE BX AS 1
OVILLOISE 1
LE PECQ US 1

POULE B

ACHERES CS 1
IN AS 1
MAISONS LAFFITTE FC 1
MAUREPAS AS 1
OVILLOISE 2
PORT-MARLY CS 1
SARTROUVILLE FC 1
VOISINS FCA 1